

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **lundi 5 juillet 2021** à compter de **16 h 32**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Ian Rajotte, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Julie Gauthier, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale  
Maître Martine Savard, greffière

*Tel que décrété par l'arrêté ministériel 799-2021, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.*

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 7 juin 2021.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.
- 1.5 Mise à jour des membres du comité de circulation et de mobilité active.
- 1.6 Position de la Ville concernant la proposition de répartition des clés pour l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon.
- 1.7 Soutien à la communauté autochtone éprouvée par la découverte des restes d'enfants sur le site d'un ancien pensionnat.

**2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

### **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1471-M modifiant le règlement 1464-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la ville de La Prairie pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.
- 3.2 Adoption du règlement numéro 1472-M modifiant le règlement 1432-M concernant la rémunération du maire et des conseillers relativement à l'allocation de transition.
- 3.3 Adoption du règlement numéro 1473-M modifiant le règlement 1098-M concernant la paix, l'ordre public et le bien-être général.
- 3.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1007-2-R.I.P. modifiant le règlement 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.
- 3.5 Avis de motion 2021-08 - Règlement numéro 1007-2-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.
- 3.6 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1474-M modifiant le règlement 1439-M sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures qui favorisent les biens, services et entreprises du Québec.
- 3.7 Avis de motion 2021-09 - Règlement numéro 1474-M modifiant le règlement 1439-M sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures qui favorisent les biens, services et entreprises du Québec.

### **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un contrat pour l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs.

### **5. COMMUNICATIONS**

### **6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

### **7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Autorisation de signature - Acte de vente - Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes.
- 7.2 Autorisation de signature - Entente de collaboration avec le Ministère des Transports concernant des modifications géométriques sur deux intersections du boulevard Taschereau.
- 7.3 Abrogation de la résolution 2020-06-179 - Nomination d'un responsable de l'application de la loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels ainsi que d'un substitut.

**8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

**9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Embauche d'un chef de division contrôle financier et approvisionnement.
- 9.2 Embauche d'un greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 9.3 Embauche d'un agent à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 9.4 Fin de la période d'initiation et d'essai et obtention de la permanence d'un opérateur à l'usine de filtration.
- 9.5 Fin de la période d'initiation et d'essai et obtention de la permanence d'une secrétaire au Service de sécurité incendie.
- 9.6 Congédiement d'un employé.
- 9.7 Fin d'emploi d'un employé en période d'essai.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 10.1 Autorisation de fermeture de rues pour la tenue du Grand V\_Land art urbain.

**11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

- 11.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20222024 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

**12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 2 juin 2021.
- 12.2 Dérogations mineures.
  - i. Dérogation mineure numéro 2021-065 relative à un agrandissement résidentiel au 130, rue des Chrysanthèmes – Lot 2 264 884 du cadastre du Québec.
  - ii. Dérogation mineure numéro 2021-069 relative à une construction résidentielle aux 401 à 405, rue Saint-Georges – Lot 1 916 835 du cadastre du Québec.
- 12.3 PIIA.
  - i. Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 2 juin 2021.
  - ii. Demande de PIIA numéro 2021-043 concernant la construction d'un ensemble résidentiel, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 1895 à 1975, chemin de Saint-Jean (zone C-302).

12.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot numéro 2 267 379 du cadastre du Québec et à conserver les lots contigus numéros 2 267 380 et 2 267 412 du cadastre du Québec.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-07-206**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2021-07-207**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 à 16 h 30.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2021-07-208**

**MISE À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE**

**ATTENDU** que le comité de circulation et de mobilité active relève dorénavant du Service des travaux publics;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier la liste des membres dudit comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**DE METTRE** à jour la liste des membres du comité de circulation et de mobilité active comme suit:

Directeur adjoint du Service des travaux publics, ou son représentant;

Deux représentants de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

Le directeur adjoint du Service des travaux publics agira à titre de secrétaire du comité.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures relatives aux membres autres qu'élus

**ADOPTÉE**

**2021-07-209**

**POSITION DE LA VILLE CONCERNANT LA PROPOSITION DE RÉPARTITION DES CLÉS POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

**ATTENDU** que l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon prend fin le 15 mars 2022;

**ATTENDU** la lettre de la Régie intermunicipale de police Roussillon, datée du 14 juin 2021, demandant l'adoption d'une résolution quant à la proposition de la nouvelle répartition des clés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville se prononce en faveur de la proposition de la répartition des clés, soit:

- 50% population;
- 25% RFU;
- 25% criminalité.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

**ADOPTÉE**

**2021-07-210**

**SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ÉPROUVÉE PAR LA DÉCOUVERTE DES RESTES D'ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT**

**ATTENDU** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**ATTENDU** les mauvais traitements infligés aux Autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports d'enquête;

**ATTENDU** le devoir de tous les gouvernements d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**ATTENDU** la volonté exprimée par la MRC de Roussillon à travers son plan stratégique 2021-2026 d'améliorer la compréhension et les relations avec la communauté mohawk de Kahnawake pour assurer des rapports harmonieux et mutuellement bénéfiques;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie souhaite offrir son soutien à la communauté autochtone;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** la Ville de La Prairie exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

**QUE** la Ville de La Prairie salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

**QUE** la Ville de La Prairie exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec, particulièrement envers la communauté mohawk de Kahnawake, et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

**QUE** cette résolution soit transmise au Conseil mohawk de Kahnawake.

**ADOPTÉE**

2021-07-211

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1464-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-05 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** que les modifications suivantes sont nécessaires pour que le règlement soit conforme au « Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - Ministère de la Culture et des Communications et Ville de La Prairie »:

- supprimer la possibilité de faire exécuter les travaux par une simple entreprise spécialisée, détentrice d'un numéro d'entreprise du Québec;
- suite à une vérification de l'ensemble des bâtiments admissibles, une propriété est retirée de la liste (la Maison Angélique-Bouthiller, située au 209, rue Saint-Jacques) et trois autres sont ajoutées (191, chemin de Saint-Jean, 217, rue Saint-Georges et 193-199, rue Saint-Georges);

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1464-M  
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA  
RESTAURATION DES BÂTIMENTS  
PATRIMONIAUX DU SITE PATRIMONIAL DE LA  
VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES  
2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

**ADOPTÉE**

2021-07-212

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1472-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1432-M CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS RELATIVEMENT À L'ALLOCATION DE TRANSITION**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-06 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1472-M a pour objet de modifier le règlement 1432-M concernant la rémunération du maire et des conseillers afin de préciser que la rémunération comprend, aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supramunicipal, le tout tel que prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (article 31, 4e alinéa);

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1472-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1432-M  
CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE  
ET DES CONSEILLERS RELATIVEMENT À  
L'ALLOCATION DE TRANSITION

**ADOPTÉE**

**2021-07-213**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1473-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1098-M CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE PUBLIC ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** l'avis de motion 2021-07 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1473-M a pour objet d'augmenter le montant des amendes en cas d'actions indécentes;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :



## **RÈGLEMENT NUMÉRO 1473-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1098-M  
CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE PUBLIC ET  
LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

**ADOPTÉE**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1007-R.I.P. CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

Madame Julie Gauthier présente le projet de règlement numéro 1007-2-R.I.P. modifiant le règlement 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer le formulaire de demande de permis, se trouvant actuellement à l'annexe I du règlement 1007-R.I.P., pour une version mise à jour.

Le projet de règlement numéro 1007-2-R.I.P. est déposé.

### **AVIS DE MOTION 2021-08**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-2-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1007-R.I.P. CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

Avis de motion est donné par madame Julie Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1007-2-R.I.P. modifiant le règlement 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1474-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE PRÉVOIR DES MESURES QUI FAVORISENT LES BIENS, SERVICES ET ENTREPRISES DU QUÉBEC**

Madame Paule Fontaine présente le projet de règlement numéro 1474-M modifiant le règlement 1439-M sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures qui favorisent les biens, services et entreprises du Québec.

Le gouvernement du Québec a des objectifs de relance économique à la suite de la pandémie de la COVID-19 et il a adopté à cette fin une loi afin d'obliger les municipalités à prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Le présent règlement modifie donc le règlement de gestion contractuelle pour prévoir diverses mesures pour favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et, plus particulièrement :

- Elle peut établir une liste ou un registre de cocontractants éventuels en mesure de fournir des biens ou des services québécois et ceux ayant un établissement au Québec ainsi que consulter des plateformes d'achat québécois;
- Elle peut conclure un contrat de gré à gré, sans mise en concurrence, lorsqu'un seul cocontractant éventuel qualifié offre des biens ou services québécois, ou possède un établissement au Québec;
- Elle peut appliquer diverses mesures susceptibles de favoriser les entreprises québécoises, par exemple au niveau des exigences techniques;
- Elle peut favoriser l'octroi d'un contrat à une entreprise québécoise lorsque le prix soumis par celle-ci accuse un écart de moins de 10 % avec la soumission la plus basse, sous réserve de la même clause applicable à une entreprise locale;
- Elle peut, en cas d'égalité des prix proposés, favoriser le fournisseur québécois;
- Lorsqu'une offre est globalement la plus avantageuse, même si elle n'est pas la plus basse, la Ville peut retenir l'offre proposant des biens ou des services québécois comme étant plus avantageuse.

La ville désire aussi encourager l'achat de bien ou service durable et pourra accorder un contrat au fournisseur d'un bien ou d'un service durable dont le prix n'excède pas 10% ou maximum de 5 000\$, à celui du plus bas soumissionnaire

Le projet de règlement numéro 1474-M est déposé.

#### **AVIS DE MOTION 2021-09**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1474-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-M SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE FAVORISER LES BIENS, SERVICES ET ENTREPRISES DU QUÉBEC**

Avis de motion est donné par madame Paule Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1474-M modifiant le règlement 1439-M sur la gestion contractuelle afin de prévoir des mesures qui favorisent les biens, services et entreprises du Québec.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2021-07-214

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

**ATTENDU** que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de deux fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs;

**ATTENDU** qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Rive-Sud Chrysler	54 023,53 \$
Brossard Chevrolet Buick GMC inc.	53 127,64 \$

**ATTENDU** que suite à l'analyse technique, le Service des travaux publics rapporte que Brossard Chevrolet ne peut respecter l'ensemble des besoins exprimés du devis technique ainsi que le délai de livraison;

**ATTENDU** que Rive-Sud Chrysler est le 2<sup>e</sup> fournisseur plus bas conforme avec un montant de 54 023,53 \$ taxes incluses mais compte tenu que le modèle offert dépasse les exigences techniques du devis et respecte le délai de livraison, l'offre présentée par Rive-Sud Chrysler est globalement la plus avantageuse même si celle-ci n'est pas la plus basse;

**ATTENDU** que le service des travaux publics évoque qu'il est dans le meilleur intérêt de la ville d'octroyer à Rive-Sud Chrysler comme stipulé à la clause 9.1 de la politique d'approvisionnement;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 75 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'achat d'une camionnette pour le Service des loisirs, au 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire conforme puisque son offre est la plus avantageuse pour la Ville, soit Rive-Sud Chrysler, au prix forfaitaire soumissionné de 54 023,53 \$ taxes incluses. La demande de prix TP-21-153, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1468-E.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-07-215**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 juin 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 1 538 561,14 \$ pour les activités financières, de 798 842,49 \$ pour les activités d'investissement et de 1 073 455,05 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-07-216**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE - VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

**ATTENDU** que le 23 octobre 2019 avait lieu la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

**ATTENDU** que Monsieur Francis Moreau - Beaudet s'est porté acquéreur d'un lot vacant désigné comme étant le lot numéro 2 775 906, pour un montant de 845,49 \$;

**ATTENDU** que la Ville s'est portée acquéreur d'un lot vacant désigné comme le numéro 2 267 896, pour un montant de 207,18 \$;

**ATTENDU** qu'après un délai d'un an, l'adjudicataire a droit à un acte de vente, sur preuve du paiement des taxes municipales et scolaires devenues dues dans l'intervalle à raison du même immeuble, conformément à l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que l'acte de vente doit être consenti par le maire ou le greffier, par acte de devant notaire, tel que prévu à l'article 527 de cette loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville tout acte relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 23 octobre 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

2021-07-217

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION  
AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT DES  
MODIFICATIONS GÉOMÉTRIQUES SUR DEUX INTERSECTIONS DU  
BOULEVARD TASCHEREAU**

**ATTENDU** que par sa résolution 2019-07-238, le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente de collaboration avec le MTQ afin de permettre les modifications de deux intersections du boulevard Taschereau;

**ATTENDU** que cette entente prévoit la réalisation du projet avant le 31 décembre 2021;

**ATTENDU** que cette échéance ne pourra être respectée et qu'il y a donc lieu de la prolonger d'un an;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) relative aux modifications géométriques sur deux intersections du boulevard Taschereau (Projet no 154170074), avec:

- a) l'ajout de la date de début des travaux qui est le 1<sup>er</sup> mars 2022;
- b) la modification de la date de réalisation du projet afin qu'elle soit au 31 décembre 2022, plutôt que 2021.

La présente résolution remplace la résolution 2019-07-238.

**ADOPTÉE**

2021-07-218

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-06-179 - NOMINATION D'UN  
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX  
DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS AINSI QUE D'UN SUBSTITUT**

**ATTENDU** que l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit que la personne ayant la plus haute autorité de la Ville peut nommer un responsable et un responsable substitut pour l'application de cette loi;

**ATTENDU** que la résolution 2020-06-179 peut être abrogée puisqu'elle est désuète suite au départ de M<sup>e</sup> Magali Lechasseur;

**ATTENDU** que les nouvelles nominations se feront par le maire, via un formulaire de la Commission d'accès prévu à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution 2020-06-179 relative à la nomination d'un responsable de l'application de la loi sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels ainsi que d'un substitut.

**ADOPTÉE**

**2021-07-219**

**EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION CONTRÔLE FINANCIER ET APPROVISIONNEMENT**

**ATTENDU** que le poste de chef de division contrôle financier et approvisionnement est vacant depuis le départ de monsieur Franklin Azangue;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur des Services administratifs et financiers et trésorier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Jennyfer Lavigne, à titre de chef de division contrôle financier et approvisionnement, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur des Services administratifs et financiers et trésorier.

Date prévue d'entrée en fonction: 2 août 2021 et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-07-220**

**EMBAUCHE D'UN GREFFIER ADJOINT AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**ATTENDU** que le poste de greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques est vacant suite au départ de M<sup>e</sup> Magali Lechasseur, le 18 juin dernier;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, M<sup>e</sup> Karine Patton;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Simon Favreau Leclerc à titre de greffier adjoint au Service du greffe et des affaires juridiques, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

Date prévue d'entrée en fonction: 6 juillet 2021 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-07-221**

**EMBAUCHE D'UN AGENT À L'INFORMATION ET À LA PERCEPTION AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**ATTENDU** que suite au départ de madame Karine Addison, un poste d'agent à l'information et la perception est à combler;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, M<sup>e</sup> Karine Patton;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, à compter du 6 juillet 2021, madame France Bossé au poste d'agente à l'information et à la perception au Service du greffe et des affaires juridiques.

Elle entrera en fonction à ce poste le 8 novembre 2021, puisqu'elle est actuellement affectée temporairement aux élections jusqu'au 7 novembre prochain.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

Elle est soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de sa date d'entrée à son nouveau poste le 8 novembre 2021.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2021-07-222**

**FIN DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN OPÉRATEUR À L'USINE DE FILTRATION**

**ATTENDU** que madame Guylaine Baulne a été nommée à titre d'opérateur à l'usine de filtration en vertu de la résolution portant le numéro 2021-04-112 adoptée le 6 avril 2021;

**ATTENDU** que madame Baulne est entrée en fonction le 12 avril 2021;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours se terminant le ou vers le 11 juin 2021;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service du génie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à madame Guylaine Baulne le statut d'employée permanente au poste d'opérateur à l'usine de filtration, aux conditions de la convention avec le Syndicat des salariés de la Ville de La Prairie CSD (employé(e)s cols bleus), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date de nomination.

**ADOPTÉE**

**2021-07-223**

**FIN DE LA PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que madame Cathy Lachapelle a été nommée à titre de secrétaire au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2021-03-077 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2021;

**ATTENDU** que madame Lachapelle est entrée en fonction le 12 avril 2021;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'initiation et d'essai de 45 jours se terminant le ou vers le 11 juin 2021;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à madame Cathy Lachapelle le statut d'employée permanente au poste de secrétaire au Service de sécurité incendie, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date de nomination.

**ADOPTÉE**



**2021-07-224**

**CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que l'employé numéro 1793 occupe un poste permanent au sein de la Ville;

**ATTENDU** que le service des ressources humaines a soumis le 21 juin 2021 un sommaire décisionnel confidentiel au conseil municipal relativement au comportement de cet employé;

**ATTENDU** que la Ville est justifiée de le congédier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville mette fin à l'emploi de l'employé numéro 1793, en date d'aujourd'hui.

**ADOPTÉE**

**2021-07-225**

**FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ EN PÉRIODE D'ESSAI**

**ATTENDU** que l'employé numéro 2042 a été embauché à titre d'employé à l'essai et que sa période d'essai n'est pas terminée;

**ATTENDU** que la Ville a évalué le travail de cet employé, et qu'elle a décidé de mettre fin à son emploi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville mette fin à l'emploi de l'employé numéro 2042, en date d'aujourd'hui.

**ADOPTÉE**

**2021-07-226**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DU GRAND V LAND ART URBAIN**

**ATTENDU** que la Ville organise l'activité Grand V\_Land art urbain le dimanche 29 août 2021;

**ATTENDU** que des tronçons de rues devront être fermés pour cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 11 h et 17 h, le dimanche 29 août 2021, pour la tenue du Grand V\_Land art urbain:

- chemin de Saint-Jean, de la rue Sainte-Marie jusqu'à l'entrée du stationnement de l'Église (les visiteurs auront accès au stationnement de l'église pour se stationner);
- une section de la rue Sainte-Marie, entre le stationnement de la rue Sainte-Marie et le chemin de Saint-Jean.

L'aménagement devra permettre en tout temps un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2021-07-227**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20222024 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

**QUE** la Ville de La Prairie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaire aux activités de notre organisation municipale.

**QUE** la Ville de La Prairie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de La Prairie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée.

**QUE** la Ville de La Prairie confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

**QUE** la Ville de La Prairie confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de La Prairie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

**QUE** la Ville de La Prairie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ.

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 2 JUIN 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville par la greffière.

**2021-07-228**

#### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-065 RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL AU 130, RUE DES CHRYSANTHÈMES - LOT 2 264 884 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 130, rue des Chrysanthèmes (lot 2 264 884 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à autoriser un agrandissement de la résidence existante avec une marge avant secondaire (donnant sur la rue des Lilas) de 4,07 m au lieu des 4,5 m requis selon l'article 135 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Justin de Beaumont, arpenteur-géomètre, daté du 26 mars 2021, accompagnant la demande de dérogation mineure.;

**ATTENDU** la recommandation 2021-084 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 juin 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 18 juin 2021 et le 2 juillet 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-07-229**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-069 RELATIVE À UNE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE AUX 401 À 405, RUE SAINT-GEORGES - LOT 1 916 835 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé aux 401 à 405, rue Saint-Georges (lot 1 916 835 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à autoriser l'implantation d'un immeuble comprenant trois logements avec une marge avant secondaire de 2,11 m au lieu des 4 m requis à la grille des usages et normes de la zone H-021 et une profondeur de 5,38 m au lieu des 5,5 m requis pour deux cases de stationnement implantées le long de la rue Sainte-Catherine, selon l'article 331 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation préparé par Louise Rivard, arpenteuse-géomètre, daté du 25 mai 2021, accompagnant la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** la recommandation 2021-088 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 2 juin 2021;

**ATTENDU** qu'une consultation écrite a eu lieu entre le 18 juin 2021 et le 2 juillet 2021;

**ATTENDU** qu'aucune question ou commentaire n'a été apporté à l'attention du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2021-07-230**

**DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 2 JUIN 2021**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2021-066 - 164, chemin de Saint-Jean (Idéaliste), concernant un projet d'affichage;
- PIIA 2021-067 - 950, boulevard Taschereau (Bonisoir), concernant un projet d'affichage;
- PIIA 2021-068 - 120, chemin de Saint-Jean, concernant une rénovation commerciale;
- PIIA 2021-070 - 1229, chemin du Sault-Saint-Louis, concernant une rénovation résidentielle;
- PIIA 2021-072 - 1085, boulevard Taschereau (Point S), concernant une rénovation commerciale;
- PIIA 2021-073 - 3025, boulevard Taschereau, concernant une construction accessoire;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 2 juin 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2021-07-231

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-043 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE RÉSIDENTIEL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 1895 À 1975, CHEMIN DE SAINT-JEAN (ZONE C-302)**

**ATTENDU** que la Ville a reçu une demande d'approbation d'un PIIA concernant la construction d'un ensemble résidentiel aux 1895 à 1975, chemin de Saint-Jean;

**ATTENDU** que ce projet consiste à implanter huit immeubles de 15 logements;

**ATTENDU** que cette demande a été analysée en fonction des objectifs et critères du règlement relatif au PIIA numéro 1251, selon le secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean »;

**ATTENDU** que lors d'une réunion tenue le 5 mai 2021, le CCU, par sa recommandation numéro 2021-079, a recommandé l'approbation de ce projet de PIIA, à certaines conditions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal approuve le PIIA 2021-043 concernant le projet d'ensemble résidentiel de huit immeubles de quinze logements aux 1895 à 1975, chemin de Saint-Jean, sur le lot 2 264 555; le tout tel que substantiellement montré sur les plans d'architecture préparés par DMI inc., datés du 7 avril 2021, feuillets 1 à 7, 9, 11 à 22, et selon les feuillets 8 et 10, datés du 23 avril 2021, accompagnant la demande d'approbation du PIIA.

La présente approbation est conditionnelle à :

- a) l'ajout d'aménagements paysagers de qualité, en continuité de ceux déjà proposés au plan du feuillet 16 aux abords des cases de stationnement à l'entrée du projet;
- b) la signature d'un protocole d'entente entre le promoteur et la Ville portant sur la construction de l'infrastructure d'égout pluvial le long du chemin Saint-Jean, conformément au règlement sur les permis et certificats no 1252 de la Ville;
- c) l'octroi des dérogations mineures relatives aux nombres de cases de stationnement;
- d) toute autre approbation requise pour la réalisation du projet.

**ADOPTÉE**

2021-07-232

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ VISANT L'ALIÉNATION DU LOT NUMÉRO 2 267 379 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET À CONSERVER LES LOTS CONTIGUS NUMÉROS 2 267 380 ET 2 267 412 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que Chevograin inc. entend procéder à l'aliénation d'une partie de son terrain situé en zone agricole donnant de part et d'autre du chemin de la Bataille sud;

**ATTENDU** que Dominic Roy, notaire de la firme GLR Notaires inc, agit comme mandataire et dépose une demande d'autorisation d'aliénation pour vendre une superficie de 123 887,3 mètres carrés soit la totalité du lot numéro 2 267 379 du cadastre du Québec à Ferme Agri-Max inc. et conserver les lots contigus numéros 2 267 380 et 2 267 412 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** que le terrain visé est situé à l'intérieur de la zone A-805 en vertu du règlement de zonage numéro 1250;

**ATTENDU** que la CPTAQ requiert une résolution municipale selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**ATTENDU** que le lot visé s'inscrit dans un milieu homogène où l'agriculture est très active dans le secteur;

**ATTENDU** que le lot visé conservera sa vocation agricole;

**ATTENDU** qu'il n'y aura pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants, étant donné que la demande n'a pas pour objet d'ajouter sur le lot visé des usages autres qu'agricoles;

**ATTENDU** que l'autorisation d'aliénation demandée n'ajoutera pas de contraintes et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;

**ATTENDU** que l'aliénation n'a pas pour objet d'ajouter ou d'intensifier de nouveaux usages autres qu'agricole, donc elle n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la demande d'aliénation datée du 28 mai 2021 déposée par Dominic Roy, notaire, pour le compte de Chevograin inc., auprès de la Commission de la protection agricole du Québec à l'effet que soit approuvée la demande d'aliénation pour le lot numéro 2 267 379 du cadastre du Québec d'une superficie de 123 887,3 mètres carrés à Ferme Agri-Max inc.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Des questions de la part de citoyens ont été reçues et le maire y répond.

**2021-07-233**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 17 h 31**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Martine Savard, greffière**